



DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2023

COMMUNE DE RENAGE

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 FÉVRIER



SOMMAIRE

- PREAMBULE CADRE JURIDIQUE
- LA LOI DE FINANCES 2023
- IMPACT DE LA LOI DE FINANCES 2023 SUR LES FINANCES LOCALES
- BILAN FINANCIER
- ANALYSE ET PROSPECTIVE DE LA DETTE
- LE BILAN DES PRINCIPALES REALISATIONS D'INVESTISSEMENT EN 2022
- INVESTISSEMENTS ENVISAGES EN 2023
- LE BUDGET GENDARMERIE

PRÉAMBULE : OBLIGATIONS LÉGALES ET OBJECTIFS

► OBLIGATIONS

LE DOB EST INSCRIT DANS LA LOI ATR* SOUS LE TITRE II "DE LA DÉMOCRATIE LOCALE " CHAPITRE 1^{ER} " DE L'INFORMATION DES HABITANTS SUR LES AFFAIRES LOCALES". IL EST OBLIGATOIRE POUR LES COMMUNES DE PLUS DE 3500 HABITANTS.

IL N'A CEPENDANT AUCUN CARACTÈRE DÉCISIONNEL ET NE DONNE DONC PAS LIEU À UN VOTE, MÊME SI SA TENEUR DOIT FAIRE L'OBJET D'UNE DÉLIBÉRATION.

► LES OBJECTIFS DU D.O.B.

CE DÉBAT PERMET À L'ASSEMBLÉE DÉLIBÉRANTE :

- DE DISCUTER DES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES QUI PRÉFIGURENT LES PRIORITÉS QUI SERONT AFFICHÉES DANS LE BUDGET PRIMITIF,
- D'ÊTRE INFORMÉE SUR L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA COLLECTIVITÉ. IL DONNE ÉGALEMENT AUX ÉLUS LA POSSIBILITÉ DE S'EXPRIMER SUR LA STRATÉGIE FINANCIÈRE DE LEUR COLLECTIVITÉ.

LA LOI DE FINANCES 2023 EN QUELQUES MOTS

- ↪ Le PIB de la France en 2022 a augmenté de 2.5% par rapport à 2021, en 2023 la croissance du PIB devrait se limiter à 1%.
- ↪ Suite à la période COVID, la trajectoire du redressement du déficit public initialement prévu à -0.3% du PIB en 2022 est en réalité de -5%. La nouvelle trajectoire du redressement des finances publiques parviendrait à un déficit budgétaire inférieur à 3% à l'horizon 2027.
- ↪ Les taux des intérêts de la dette sont rester stables durant tout le premier semestre 2022 pour évoluer progressivement sur le second semestre.

IMPACT DE LA LOI DE FINANCES POUR LA COLLECTIVITÉ

- ↳ Malgré l'annonce de l'augmentation de l'enveloppe DGF dans la loi de finances, la dotation de l'Etat devrait être de nouveau à la baisse du fait que notre population DGF baisse encore en 2023.

La baisse est estimée à 7 000€

- ↳ En 2023, l'état compensera l'augmentation des dépenses électriques, via le « l'amortisseur électricité » dispositif pour notre collectivité.
Si le coût est strictement supérieur à 180€/MWh (soit 0.18€/KWh) **et** plafonnement à 320€ au-delà d'un coût supérieur à 500€/MWh.

A l'heure actuelle nous devrions entrés dans le dispositif puisque TE38 nous indique un coût du MWh à 250€

IMPACT DE LA LOI DE FINANCES POUR LA COLLECTIVITÉ

↳ Poursuite du filet de sécurité « inflation », **si** notre CAF brute baisse de +15%, par rapport à 2022 **et** si notre potentiel financier par habitant est inférieur au double du niveau moyen pour la même strate.

*Nous pourrions être concernés par ce dispositif notre CAF brute sera à la baisse d'environ 30% selon les prévisions 2023 (en 2022 elle a progressé de 31.75% due à la vente de terrains) **et** notre potentiel financier en 2022 est 1 010€/habitant contre 975€x2*

↳ Calcul de la dotation

DOTATION = 50% X [(HAUSSE DU COÛT DE L'ÉNERGIE 2023 -2022) –(CROISSANCE DES RECETTES 2023 –2022)]

IMPACT DE LA LOI DE FINANCES POUR LA COLLECTIVITÉ

↳ Suppression totale de la taxe d'habitation. La compensation de cette taxe est maintenue sur 2023.

↳ Pour rappel, la revalorisation des valeurs locatives foncière est automatiquement indexée sur la variation de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) sur un an (de novembre N-2 à novembre N-1). Pour 2023, la revalorisation forfaitaire des bases sera d'environ 7%. *Cette revalorisation devrait entrainer une hausse de nos recettes fiscales de 100k€*

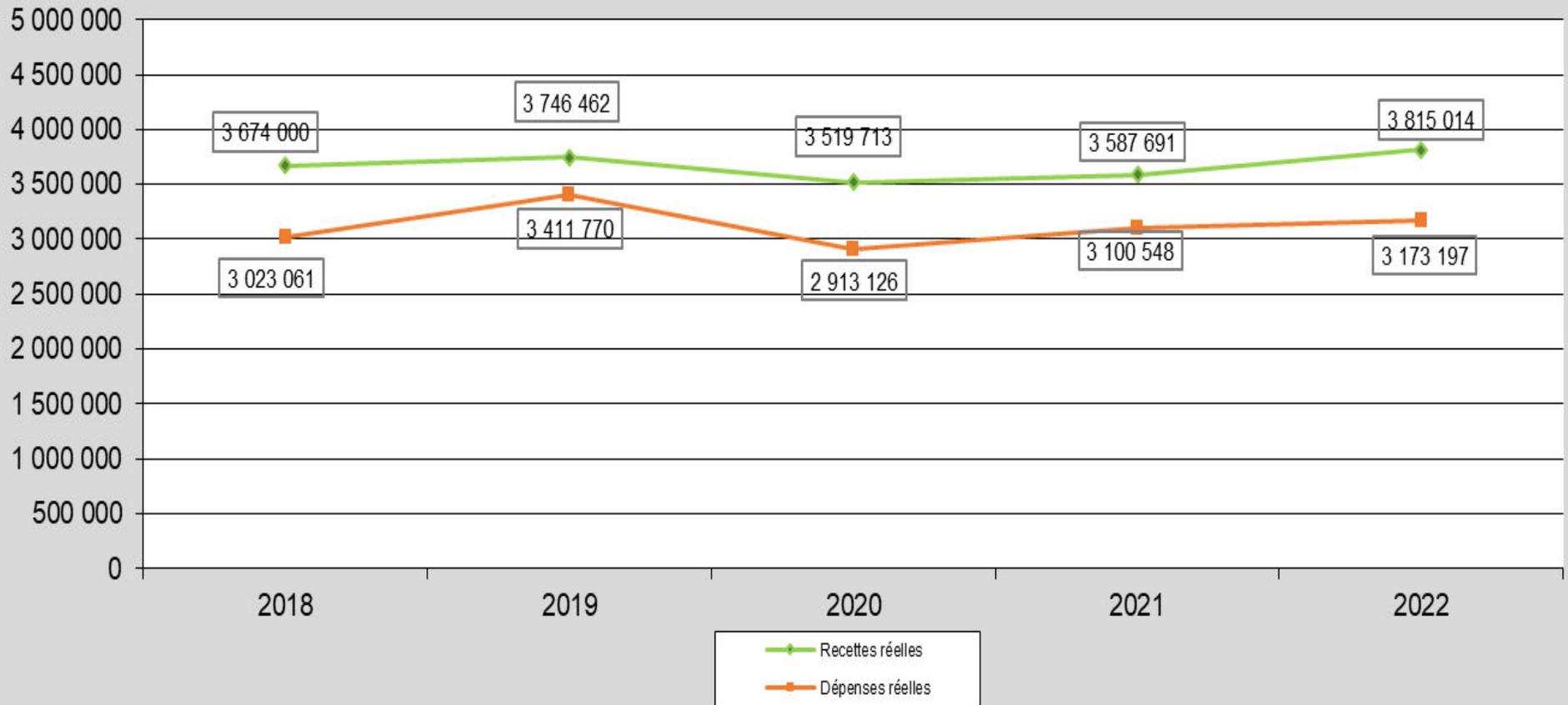
↳ Revalorisation de nos bases entre 2020 et 2022

Source état 1288M des impôts

	TFB	TFNB
2021/2020	-2.52%	+1.18%
2022/2021	+4.15%	+2.17%

BILAN FINANCIER

Evolution des dépenses et recettes réelles de fonctionnement



BILAN FINANCIER :

ANALYSE DES RECETTES ET DES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT

Durant ces cinq dernières années (2018-2019-2020-2021-2022)

- Les recettes ont augmenté de 2.25% (moyenne des 5 ans) par :
 - ⇒ Le dynamisme de la fiscalité locale (revalorisation des bases)
 - ⇒ L'augmentation du produits des droits de mutation à titre onéreux
 - ⇒ L'augmentation généralisé du taux de la TCCFE
- La DGF est passée de 83€ en 2018 à 58€ par habitant en 2021.
Moyenne des communes de la même strate pour 2021 : 149€ *(source DGCL)*
- Pour la même période, grâce à une maîtrise constante, nos dépenses ont augmenté modérément de 1.11% (moyenne des 5 ans) par :
 - ⇒ L'augmentation des tarifs en corrélation avec l'inflation
 - ⇒ Les besoins de renfort constant sur le personnel scolaire
 - ⇒ Le développement de la dématérialisation

BILAN FINANCIER

● Epargne de la commune

FONCTIONNEMENT

Dépenses réelles

charges à caractère général

charges de personnel

charges de gestion courante

charges exceptionnelles

atténuation de produits

Recettes réelles

produits des services

impôts & taxes

dotations & participations

autres recettes de fonction.

CA 2020	CA 2021	CA 2022
2 866 718	3 058 852	3 136 312
835 697	974 557	998 827
1 715 318	1 725 949	1 764 303
305 390	336 008	350 143
3 743	250	7 291
6 570	22 089	15 748
3 519 714	3 587 690	3 815 013
194 670	223 061	246 718
2 751 561	2 813 889	2 870 680
445 917	387 285	356 206
127 565	163 455	341 410

Epargne de gestion

652 996**528 837****678 701**

intérêts de la dette (hors ICNE)

47 748

42 748

37 973

ICNE + frais financiers

-1 340

-1 052

-1 088

*Total des dépenses réalisées au CA***2 913 126****3 100 548****3 612 224**

Epargne brute

606 588**487 141****641 816**

INVESTISSEMENT

capital de la dette

294 305

284 906

289 677

Epargne nette

312 283**202 235****352 139***ratio (dép réelles+capital)/rec réelles*

0.91

0.94

0.91

ENCOURS DE DETTE au 31/12

2 622 547**2 337 641****3 047 964**

Capacité de désendettement

4.32**4.80****4.75**

Population DGF

3 613

3 561

3 538

Dette par habitant

725.86

656.46

861.49

ORIENTATIONS POUR 2023

Les dépenses de fonctionnement

- ▶ Poursuite des efforts de maîtrise des dépenses générales de fonctionnement. Il va falloir prévoir des baisses sur certains articles du fait de l'augmentation des tarifs « énergies ».
- ▶ La même rigueur budgétaire est appliquée à la gestion du personnel et ce tout en tenant compte du G.V.T. (Glissement vieillesse technicité = avance automatique grille indiciaire, changement grade etc ..).
- ▶ Stabilité des dépenses courantes malgré des participations obligatoires en hausse.
- ▶ Obligation de provisionner les risques : contentieux et créances potentiellement irrécouvrables.

Les recettes de fonctionnement

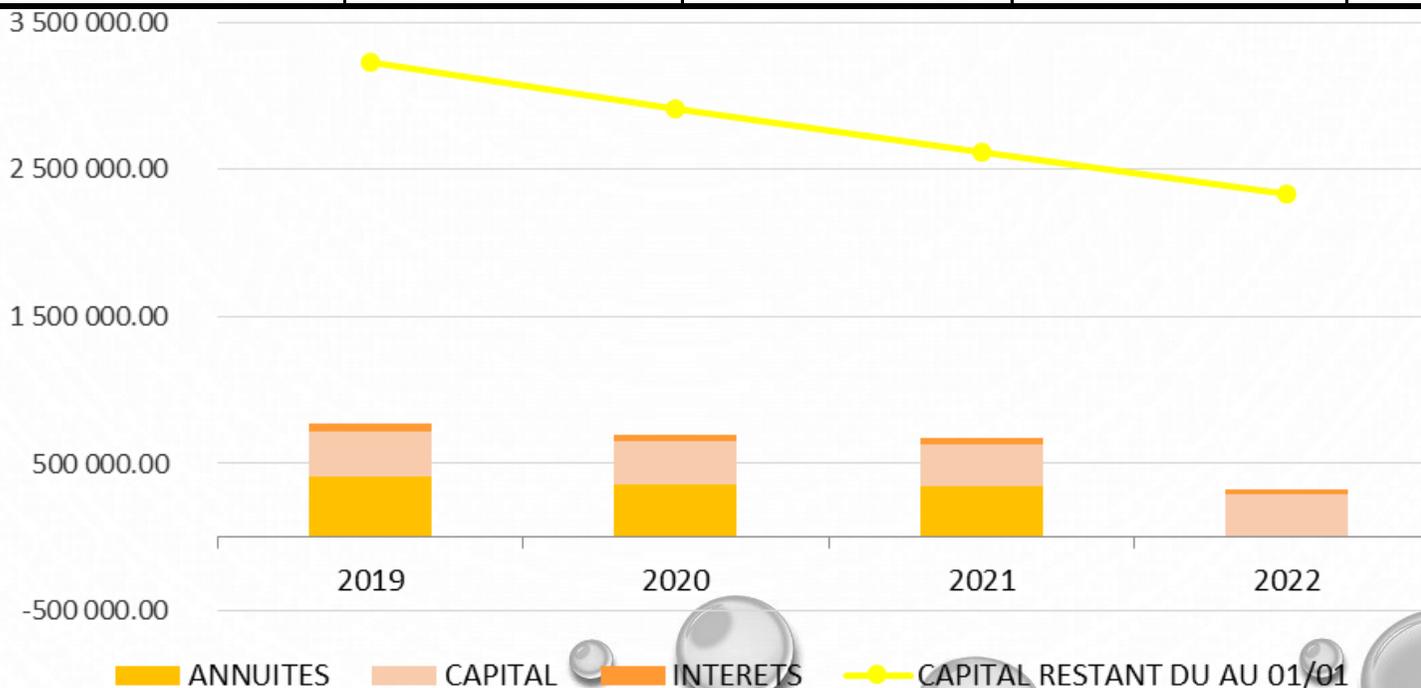
- ▶ L'ensemble de nos recettes devraient rester stable voire être en légère augmentation
- ▶ Du fait de la baisse prévisible de la DGF, les recettes dotations et participations en 2023 seront stables.
- ▶ Même si une augmentation des tarifs est prévue pour certains services, la recette des produits restera prudente.
- ▶ Le chapitre de la fiscalité augmentera du fait de la revalorisation des bases mais gardera sa ligne directrice : Ne pas augmenter les taux d'imposition

ANALYSE DE LA DETTE DE LA VILLE

Rétrospective sur l'évolution de la dette

EVOLUTION DE LA DETTE DE 2019 A 2022

	2019	2020	2021	2022
CAPITAL RESTANT DU AU 01/01	3 224 219.62	2 916 852.22	2 622 547.47	2 337 641.03
INTERETS	51 975.27	47 423.75	42 748.19	37 973.49
CAPITAL	307 367.40	294 304.75	284 906.44	289 677.18
ANNUITES	359 342.67	341 728.50	327 654.63	327 650.67
CAPITAL EMPRUNTE DANS L'ANNEE				1 000 000.00

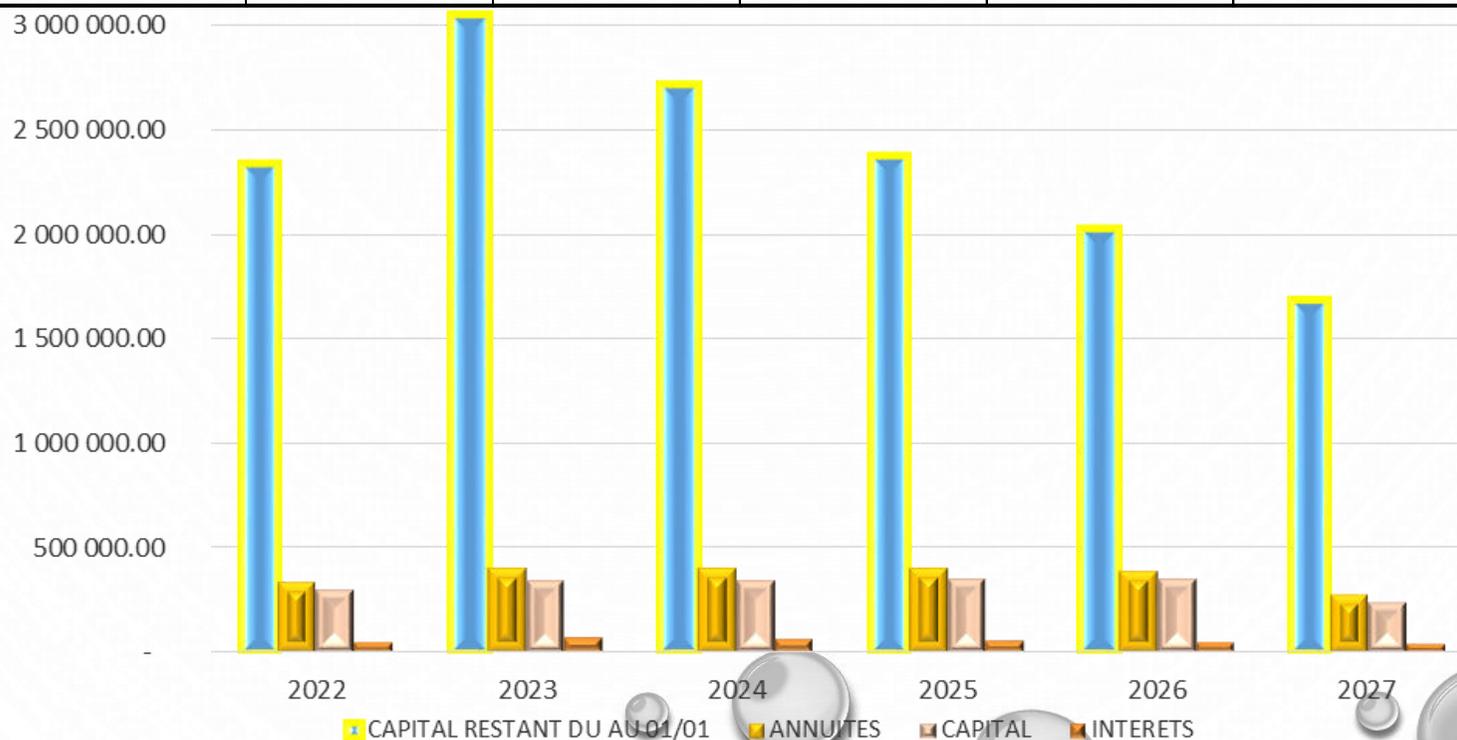


ANALYSE DE LA DETTE DE LA VILLE

Prospective sur l'évolution de la dette

EVOLUTION **BRUTE** DE LA DETTE DE 2022 A 2027

	2022	2023	2024	2025	2026	2027
CAPITAL RESTANT DU AU 01/01	2 337 641.03	3 047 963.85	2 713 404.26	2 373 846.90	2 029 172.92	1 687 845.46
INTERETS	37 973.49	61 356.46	55 212.58	48 937.30	42 545.25	36 900.41
CAPITAL	289 677.18	334 559.59	339 557.36	344 673.98	341 327.46	234 490.20
ANNUITES	327 650.67	395 916.05	394 769.94	393 611.28	383 872.71	271 390.61
CAPITAL EMPRUNTE DANS L'ANNEE	1 000 000.00					



ANALYSE DE LA DETTE DE LA VILLE

L'endettement 2023

Maintenir la capacité de désendettement dans la « zone verte »

Renage au 31/12/2022 : 4.75 années



ANALYSE DE LA DETTE DE LA VILLE

Dette en cours au 01/01/2023

Tous nos emprunts sont à taux fixe

	Année contrat	Terme	CRD
Acquisition bâtiment poste	2010	04/2030	65 692.55€
RD45 Cardinale Eglise	2012	05/2027	130 106.62€
Vestiaires rugby	2014	09/2026	121 969.11€
RD45 Bandoz Cardinale	2016	11/2030	158 891.96€
Grands projets	2017	11/2031	1 235 259.68€
Refinancement 2 emprunts	2017	11/2026	336 043.93€
Grands projets	2022	10/2047	1 000 000.00€

Dette par habitant

Population au 1er janvier 2023* <small>*source DGCL 2021</small>	3 538
Dette par habitant	861€

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

REALISATIONS 2022

- REHABILITATION THERMIQUE DE L'ECOLE ELEMENTAIRE
- PRESERVATION ET REHABILITATION DU BÂTIMENT FALLER
- ACCESSIBILITÉ DU CIMETIÈRE 2^{ÈME} TRANCHE
- AMÉNAGEMENT DE LA RUE CRÉMINÉSI :
SECTION BOULEVARD DOCTEUR VALOIS – RUE DE LA MEGRE
- DÉPLOIEMENT DE LA VIDEO PROTECTION 1^{ÈRE} TRANCHE
15 CAMERAS
- MISE AUX NORMES DE LA PISCINE
- DÉMOLITION DE LA MAISON COMBE SUR L'ILÔT CARROSSERIE

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

- FCTVA = 16,404% DU MONTANT DES DÉPENSES N-2,
 - 2021 : 64 706.98€ SUR DÉPENSES 2019
 - 2022 : 74 812.25€ SUR DÉPENSES 2020

- LA TAXE D'AMÉNAGEMENT,
 - 2021 : 25 095.22€
 - 2022 : 24 900.55€

- LES SUBVENTIONS,
 - 2021: 45 969.75€
 - 2022 : 547 747.28€

- EXCÉDENT DU FONCTIONNEMENT CAPITALISÉ,
 - 2021 : 452 780€ EXCÉDENT CAPITALISÉ 2020
 - 2022 : 306 290€ EXCÉDENT CAPITALISÉ 2021

- EXCÉDENT DE L'INVESTISSEMENT REPORTÉ,
 - 2021 : 1 156 474.44€ EXCÉDENT 2020
 - 2022 : 783 742.11€ EXCÉDENT 2021

- LA DOTATION AUX AMORTISSEMENTS,
 - 2021 : 191 739.23€
 - 2022 : 191 787.07€

ORIENTATIONS DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

PROJETS EN COURS

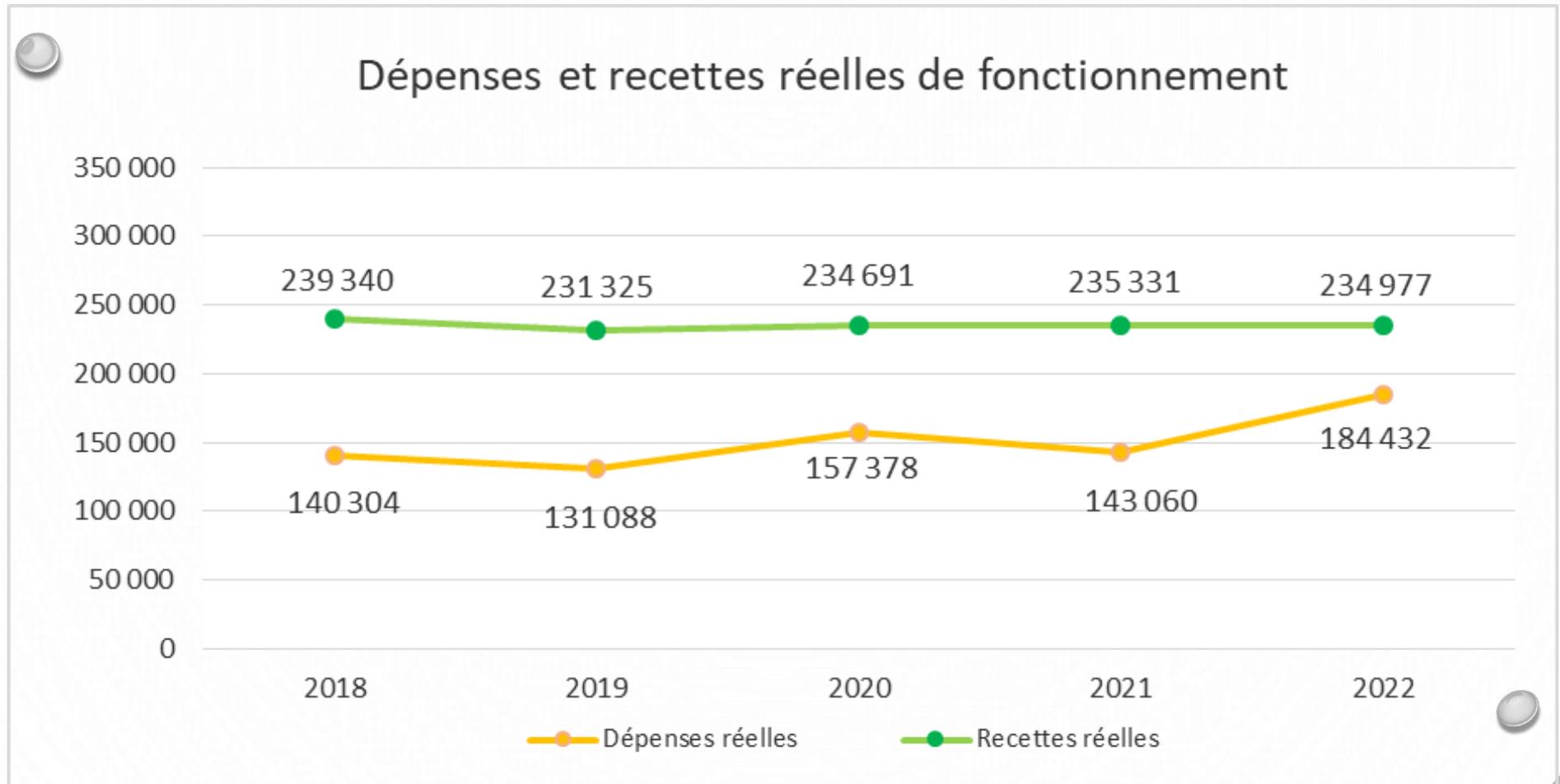
- Réhabilitation thermique de l'école élémentaire Aimé Brochier
- Réhabilitation du bâtiment Faller
- Accessibilité PMR du cimetière 3^{ème} phase
- Aménagement de la rue Créminési : rue de la Mègre –rue du Verdon (3^{ème} tranche)

PROJETS A VENIR

- Aménagement de l'ilôt carrosserie en lien avec la résidence séniors
- Déploiement de la vidéo protection.
- Création d'un pump track (stade Bertholet)
- Accessibilité des 4 quais de bus 2^{ème} phase
- Dépenses d'équipement des services, mobiliers, matériels, ...

LE BUDGET ANNEXE : GENDARMERIE

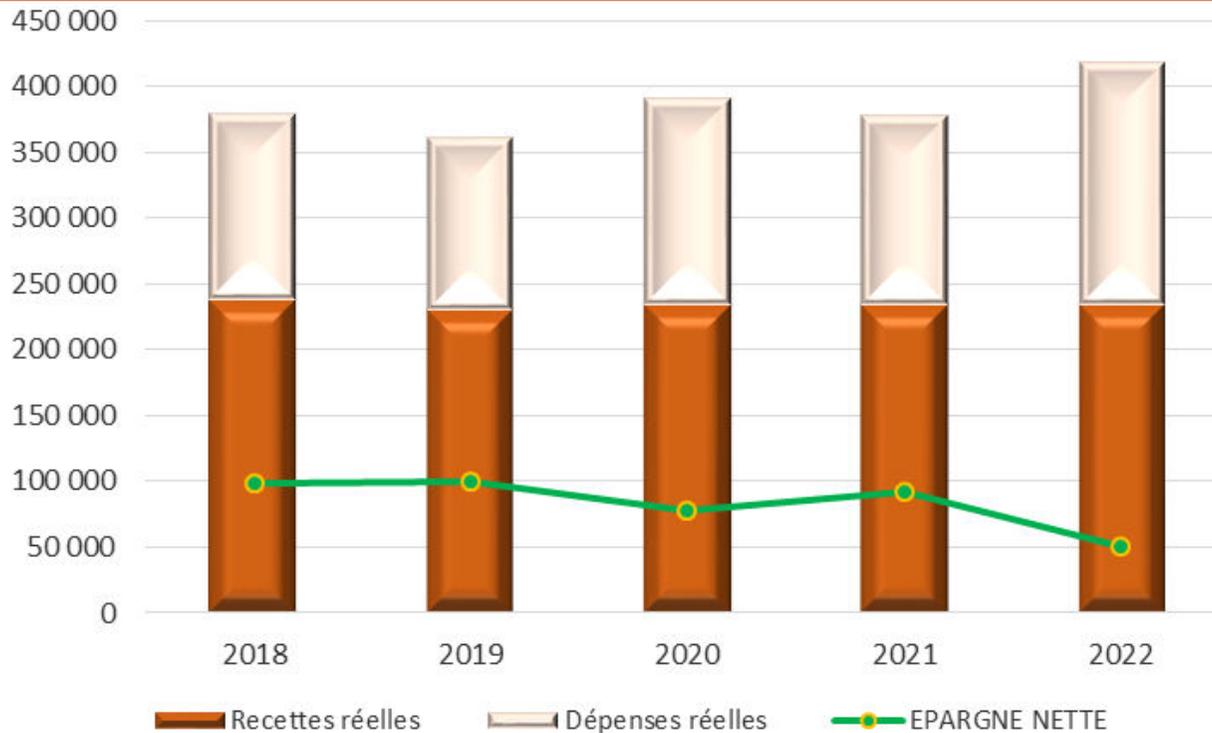
Entre 2018 et 2022



- Ce budget n'a pas de dette réelle en cours, il s'autofinance par l'encaissement de loyers qui rembourse un crédit bail

LE BUDGET ANNEXE : GENDARMERIE

Epargne nette par rapport à nos dépenses et recettes réelles de 2018 à 2022



Sur 2022 la CAF nette est en régression du fait de la remontée des taux de remboursement du crédit bail.

Pour rappel le taux est celui l'Euribor 3 mois (moyenne du mois) + une marge de 0.77.

LE BUDGET ANNEXE : GENDARMERIE

PRÉVISIONS 2023

Sur l'année la grande incertitude reste l'évolution du taux Euribor 3 mois

Evolution sur les 3 derniers mois

Evolution du crédit bail entre 2020 et 2022 + estimation 2023

Par mois

Tarif le premier jour du mois

02/01/2023	2,162 %
01/12/2022	1,972 %
01/11/2022	1,737 %

	2020	2021	2022	2023
17/01-16/04	27 761.54	27 445.80	28 319.73	55 754.93
17/04-16/07	28 420.32	28 354.99	30 137.03	55 729.15
17/07-16/10	28 982.13	28 479.80	32 947.94	56 482.94
17/10-16/01	27 865.96	28 600.24	45 953.34	56 456.13
Total annuel	113 029.95	112 880.83	137 358.04	224 423.14
Evolution N/N-1		-0.13%	21.68%	63.39%

Si nous restons sur le même montant de dépense d'entretien régulier, sur la moyenne des 3 dernières années, nous ne pourrions certainement pas provisionner nos comptes 6815 et 6865, le montant provisionné sera a minima ou il faudra décaisser des provisions selon les besoins.

Pour information le montant capitalisé des provisions pour grosses réparations est de 801 000€ au 31/12/2022

Et les provisions pour le risque financier du crédit bail sont de 120 000€ à la même date.



COMMUNE DE RENAGE

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2023

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 FÉVRIER

CE RAPPORT SERA MIS EN LIGNE SUR LE SITE DE RENAGE :

[HTTPS://WWW.VILLE-RENAGE.FR/](https://www.ville-renage.fr/)

